
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 22 novembre 2017 à 18h30 heures,
À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Départ après la 40 ^{ème} délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
4	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
5	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
6	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Christiane MOLLAR
7	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
8	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
9	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
10	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	Départ après la 40 ^{ème} délibération
11	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
12	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
13	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
15	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Florence DUNOYER
17	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
18	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir d'Olivier ROGNARD
19	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
21	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
22	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
23	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
24	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
25	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	Pouvoir de Robert CLERC
26	MERY	T	Eudes BOUVIER	
27	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
28	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
29	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
30	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
31	MOUXY	T	Nicolas MARC	
32	ONTEX	S	Nadine BELAOUS	
33	PUGNY-CHATENOD	S	Marc MORAND	
34	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	Pouvoir de Colette GILLET
35	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
36	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
37	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
38	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 1 ^{ère} délibération Pouvoir de Renaud BERETTI Départ après la 40 ^{ème} délibération
39	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
40	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
41	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
42	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
44	VOGLANS	T	Martine BERNON	Pouvoir d'Yves MERCIER

26 communes présentes

**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Martine REVOL
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Françoise GRAVIER
Olivier VERDENAL
Véronique MERMOUD
Catherine FABBRI
Fabien DIDIER
Pascal RAMPNOUX
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint
Directrice de cabinet
Directeur des services à la population
Directeur du Pôle Eau
Directrice du Pôle Ressources
Responsable service Finances
Responsable Urbanisme – Habitat – Foncier
Responsable Politique de la Ville
Directeur des Ressources Humaines
Trésorier
Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15 novembre 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 278 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 49 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 44 présents (42 titulaires et 2 suppléants), et 54 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 1 Année : 2017

Exécutoire le : 27 NOV. 2017

Affichée le : 27 NOV. 2017

Visée le : 27 NOV. 2017

FINANCES

Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Vu l'article L.2312-1 du CGCT relatif au vote d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget,

Monsieur le Président propose une analyse du contexte général avant de présenter les anticipations pour 2018. Les éléments concernant la dette, ainsi que les budgets annexes seront également développés.

I - Le contexte général

1°/ Le contexte économique

Le taux directeur de la Banque Centrale Européenne est à son plus bas historique, soit 0,0%.

Au 10 novembre 2017, l'Eonia (taux de financement au jour le jour) est à -0,356%, et l'EURIBOR 3 mois (taux de référence pour contracter un emprunt long terme) est à -0,329%. Le marché bancaire s'est considérablement assoupli, mais les conditions de sortie des emprunts sont toujours très coûteuses, y compris pour des taux variables.

La croissance attendue du PIB serait de 1,8% sur l'année 2017 et la projection 2018 est de + 1,8% (INSEE).

L'inflation est évaluée à 1% en septembre sur une année glissante. Pour 2018, l'évolution des prix devrait être stable. La projection est maintenue à 1%.

L'agence de notation Standard and Poor's confirme la note AA et relève la perspective de la France de « négative » à « stable ». Il est tenu compte de la mise en œuvre progressive de réformes visant à soutenir la croissance (compétitivité, marché du travail...) et à améliorer les finances publiques.

Au 2ème trimestre 2017, le chômage se maintient à 9,5% de la population active.

Les Administrations Publiques Locales (APUL) représentent 18% de la dépense publique et 11% de la dette publique.

2°/ Le projet de loi de finances pour 2018

Le projet de loi de finances 2018 a été présenté en conseil des ministres, le 27 septembre 2017.

Un **nouveau pacte financier** est programmé avec l'objectif d'économiser **13 Mds d'euros** de dépenses sur le quinquennat. Pour cela, 2 leviers vont être utilisés :

- **L'Objectif d'Evolution des Dépenses Locales (ODEDEL)** est fixé à 1,2% pour les dépenses de fonctionnement. Alors qu'il n'était qu'indicatif jusque-là, l'ODEDEL devient contractuel pour 319 collectivités dans l'esprit d'une incitation vertueuse à contrôler l'évolution de ses dépenses. La sanction devrait se traduire par une diminution des financements sur les exercices à venir. Les collectivités concernées pour le bloc communal sont les communes de plus de 50 000 habitants et les EPCI de plus de 150 000 habitants.
- **Le contrôle de l'endettement des collectivités** avec le suivi de la capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) : Les communes et EPCI ne devront pas dépasser un seuil d'alerte fixé entre 11 et 13 ans.

L'enveloppe nationale de la **Dotations Globales de Fonctionnement** est fixée à 27,050 milliards d'euros, en baisse de 3,810 milliards d'euros. Cependant, l'enveloppe des EPCI n'est pas modifiée.

L'enveloppe du **FPIC**¹ est définitivement arrêtée à 1 milliard d'euros, à comparer aux 2% des recettes fiscales des collectivités initialement prévus, soit 1,2 milliards. L'évolution en 2018 pour GRAND LAC sera donc limitée aux incidences des quelques mouvements de territoire en 2018 au plan national.

Le dégrèvement de la taxe d'habitation pour les résidences principales est confirmé en 3 paliers : 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020. Le dégrèvement sera compensé par l'Etat sur la base des taux 2018 pratiqués.

Le projet de loi de finances prévoit une automatisation, une simplification et une sécurisation des procédures avec une dématérialisation des procédures d'instruction, de contrôle et de versement.

II - Les perspectives d'évolution

1°/ La situation financière 2017

Le compte administratif anticipé à fin 2017

Le compte administratif anticipé (CAA) 2017 peut être représenté selon la vue synthétique suivante, sous réserve des écritures restant à constater avant le 31 décembre 2017 :

Fonctionnement			
Dép. réelles	41 714 K€	Rec. Réelles	49 099 K€

Epargne Brute 7 385 K€

Investissement			
Rembt Dette	2 856 K€	Subv	347 K€
Dép. Equipt	8 428 K€	FCTVA	1 174 K€
Avances	5 970 K€	Emprunts	0 K€
		Autres	17 606 K€

Résultat cumulé 9 258 K€

Le CAA 2017 ci-dessus est calculé sur la base des hypothèses suivantes :

- Les **dépenses réelles de fonctionnement** sont estimées pour des réalisations à hauteur de 90% sur le chapitre 011 – dépenses d'exploitation, et 99% sur les dépenses de personnel (chapitre 012), ainsi que les autres charges de gestion courante (chapitre 65),
- Les recettes réelles de fonctionnement sont calculées à partir des prévisions de recettes restant à réaliser, notamment pour Aqualac et pour les rachats de matières de la filière déchets. Sont également intégrés les versements de dotations et de subventions (octobre à décembre), ainsi que les financements de la collecte sélective (filiale déchets) et les loyers. 2 opérations de portage foncier doivent faire l'objet d'une revente aux communes.

¹ FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale

- Les prévisions de dépenses d'équipement sont constituées à partir des éléments fournis par les services concernant leurs réalisations de fin d'année. Sont également inscrites les prévisions d'écritures concernant les transferts à Chambéry-Grand Lac Economie (CGLE) pour les ZAE et pour l'ancien syndicat mixte Savoie Hexapole.
- L'anticipation des **recettes d'investissement** prend en compte les versements attendus de FCTVA pour les trimestres 2 et 3, ainsi que les encaissements de subventions pour les acomptes et soldes demandés.

Le résultat anticipé cumulé à fin 2017 serait ainsi d'environ 9 258 000 euros.

La masse salariale de GRAND LAC

La base journalière de travail est fixée à 7h par jour sur 5 jours de travail pour l'ensemble des services et des agents.

Les agents sont rémunérés sur la base de la grille de la fonction publique territoriale. A cette rémunération s'ajoute un régime indemnitaire composé d'une prime de grade en lien avec le grade de l'agent et d'une prime de responsabilité en lien avec le niveau de responsabilité exercé par l'agent. Le montant de l'ensemble de ces primes ne dépasse pas le montant autorisé par les textes.

Progressivement, depuis le 1^{er} juin 2017, les agents intègrent le dispositif du RIFSEEP en fonction des décrets d'applications. Le RIFSEEP est composé d'une part liée à l'expérience, une part éventuelle liée à des responsabilités, une part éventuelle de technicité et une part pour des sujétions éventuelles.

Au 1^{er} octobre 2017, Grand Lac compte 193 agents, dont 79% sont titulaires.

L'exécution des dépenses de personnel est projetée à 99% des crédits ouverts.

2°/ Les hypothèses 2018 retenues pour le budget PRINCIPAL

Les financements

La **DGF** des EPCI n'est pas évoquée dans la loi de finances 2018. En revanche, l'érosion de la dotation de compensation (ex-part salaires) se poursuit avec une baisse de 3%, soit environ un manque à gagner de 159 000 euros.

Le montant du **FPIC** est estimé prudemment avec une augmentation de 5% afin de tenir compte des évolutions de territoires au 1^{er} janvier 2018. L'enveloppe nationale qui a atteint 1 milliard d'euros est stabilisée définitivement. Grand Lac a bénéficié de l'effet fusion au titre du FPIC avec un montant dû par l'intercommunalité de 865 273 euros. La projection 2018 serait ainsi de 910 000 euros.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) a été figée en 2010. Elle est désormais incluse dans les variables d'ajustement. Une réduction de 17% est prévue pour 2018, soit environ 99 000 euros.

Le budget PRINCIPAL facture des **charges indirectes** aux services des ports, de l'assainissement, de l'eau potable et de la filière déchets. Cette démarche permet d'objectiver la charge réelle de ces services en termes de coûts complets avec la représentation de dépenses de logistique et de fonctionnement administratif. Un processus de décompte des charges ventilables et 4 clés de répartition permettent d'assurer la continuité de la méthode d'un exercice à l'autre. Le montant total prévisionnel 2018 est la reprise des éléments 2017, soit 731 300 euros. Une actualisation sera réalisée avec les éléments du CA 2017 qui donnera une première image du territoire fusionné.

Les recettes du territoire

La **revalorisation forfaitaire de l'ensemble des valeurs locatives** n'est pas fixée (applicables aux taxes foncières, à la Taxe d'Habitation, à la Cotisation Foncière des Entreprises et à la Taxe sur les

Ordures Ménagères). Une évolution de 0,4% a été retenue, au vu des analyses proposées par les spécialistes².

Les hypothèses 2018 retenues concernant la fiscalité afficheraient une évolution de territoire de 1,0% pour les taxes ménages et les taxes économiques. Les taux d'imposition sont maintenus constants. Ainsi, la **fiscalité des ménages** ferait apparaître une plus-value de 91 000 euros. Le produit de la **fiscalité des entreprises** progresserait de 60 000 euros. La **TEOM** progresserait quant à elle de 130 000 euros (2^{ème} année de lissage des taux).

Les **prestations facturées** aux usagers et prestataires (entrées Aqualac et reventes de matériaux dans les déchetteries), représentent un volume de 1 900 000 euros environ en 2017, soit 4% des recettes réelles. L'évolution mesurée des tarifs devrait conduire au maintien de cette masse financière.

La masse salariale

Pour 2018, la masse salariale intégrera le transfert d'agents aux services RH, comptabilité et marché public en lien avec la structuration d'un pôle ressource commun entre Grand Lac et le futur CIAS de Grand Lac soit 6 agents (3 en RH, 2 en comptabilité et 1 en marché public/assurance). La réorganisation des MSAP sur le territoire de l'Albanais et de la Chautagne conduit à la création de 2 postes.

Ces évolutions impliquent une augmentation de la masse salariale de l'ordre de 290 000€ dont près de 70% sera compensée par les attributions de compensation suite à la CLECT 2018.

L'évolution induite par l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), est estimée à + 61 000 euros.

Les dépenses 2018

Pour mémoire, le budget 2017 était un budget de consolidation. Aussi, la définition des dépenses 2018 est-elle limitée aux dépenses observées en 2017. Cette demande a été formalisée dans la lettre de cadrage initiant la procédure budgétaire 2018. Compte tenu de l'effet GVT cité plus haut, l'évolution des **dépenses des services** sera limitée à ce montant. Toutes dépenses nouvelles devront être justifiées.

La subvention au budget TRANSPORT est maintenue à 1 400 000 euros, l'équilibre attendu se réalise effectivement sur la 2^{ème} moitié du contrat de DSP, après la remise à niveau du parc de bus.

L'évolution de l'épargne brute

L'épargne brute se définit comme la différence entre recettes réelles et dépenses réelles :

Dépenses réelles		Recettes réelles	
Evolution des dépenses	+ 351 000	Dotations	- 159 000
FPIC	+ 45 000	Fiscalité	- 99 000
Evolution de l'épargne brute		- 654 000	

(soit 27% de l'épargne brute présentée au budget primitif 2017 – pour mémoire 2,444 millions d'euros)

² Pour mémoire, l'impact de 0,1% de fiscalité sur les valeurs locatives du territoire représente environ 25 000 euros sur l'ensemble des recettes fiscales de Grand Lac.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2017-2020, présenté au conseil le 22 novembre 2017, se décline comme suit :

Thématiques	2018	Total PPI	%
Economie & tourisme (dont liaison des Combaruches, Croix verte, gorges du Sierroz, aquarium, parking covoiturage, plage Aqualac, ...)	10 611 750	24 575 300	43%
Environnement & cadre de vie (dont bassin des Biâtres, GEMAPI, filère déchets, ...)	10 217 000	30 347 308	34%
Aménagement du territoire (dont PLUI, gymnases, ...)	6 721 061	21 488 311	31%
Services administratifs	883 500	1 539 000	57%
Total proposé	28 433 311	77 949 919	36%

La **projection 2018** comprend pour l'ouverture du budget primitif les éléments du PPI. Les restes à réaliser 2017 seront intégrés après le vote du compte administratif et avec la prise en compte des résultats 2017.

III - La dette

La dette de GRAND LAC au 31 décembre 2017

Dans un contexte de taux historiquement bas, les offres bancaires ci-après ont été observées pour les mois de septembre et octobre.

Taux à 15 ans ³	Minimum	Moyenne	Maximum
Taux fixes	1,155%	1,376%	1,530%
Marges sur taux variables	0,350%	0,667%	1,100%

(Extrait de l'observatoire des offres de Finance Active au 10 novembre 2017)

Le stock de la dette de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget au 1^{er} janvier 2017, représente une dette plus chère, mais plus courte et plus sécurisée en considérant les caractéristiques suivantes :

Grand Lac	Echantillon ¹
-----------	--------------------------

³ Strate des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de 50 000 à 100 000 habitants

Taux moyen	3,58%	2,82%
Durée de vie résiduelle	11,2 années	13,8 années
% taux fixes	75,8%	63%

⁽¹⁾ *Strate des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de 50 000 à 100 000 habitants*

Tous budgets confondus, le capital restant dû (consolidé hors Hexapole) au 1^{er} janvier 2017 était de 26 574 801 euros. Compte tenu, d'une part du remboursement de la dette 2 764 530 euros, et d'autre part qu'aucun emprunt n'a été encaissé, le capital restant dû s'affichera à 23 960 271 euros au 31 décembre 2017.

Le service de la dette en 2018

Le remboursement de la dette en 2018 génèrera un remboursement de 2 558 000 euros et des frais financiers à hauteur de 754 000 euros.

L'équilibre du Plan Pluriannuel d'Investissement du budget PRINCIPAL sera présenté avec des emprunts. Ces appels de fonds auront lieu en fonction des projets inscrits au budget primitif 2018 et des actions qui seront réalisées.

L'équilibre de la projection pluriannuelle du budget TRANSPORT est atteint sans emprunt en raison de la stabilisation du renouvellement du parc de bus à compter de 2018. Le contrat de DSP programme effectivement le renouvellement de 2 bus par an de 2018 à 2020. Cette projection simplifie l'équilibre financier du budget mais s'avère insuffisante pour maintenir l'âge moyen du parc.

Les budgets ASSAINISSEMENT et EAU POTABLE seront également équilibrés par l'emprunt.

Hors ces éléments, le capital restant à rembourser atteindrait fin 2018, un montant de 20 279 439 euros.

	01/01/2017	31/12/2017	31/12/2018
Principal	10 505 656	9 218 646	7 913 697
Assainissement	4 450 983	4 138 313	3 866 130
Eau potable	6 696 885	6 351 490	5 863 015
Ports	389 267	294 071	226 708
Transport	4 382 010	3 957 750	3 641 888
TOTAL	26 574 801	23 960 271	20 279 439

IV - Les budgets annexes

Budget TRANSPORTS URBAINS

Le volume de dépenses réelles de fonctionnement voté au budget primitif 2017 était de 4 131 216 euros.

Le montant de la contribution forfaitaire est de 2 978 581 euros hors actualisation et en intégrant les avenants.

Il est prévu l'acquisition de 2 nouveaux bus en 2018.

Budget TRANSPORTS SCOLAIRES

Les dépenses réelles ont été votées pour un montant de 1 212 900 euros. Le budget concerne exclusivement les transports scolaires de Chautagne et d'Albanais jusqu'au renouvellement de la DSP des transports urbains. Le financement du budget est réalisé par une DGD, les tarifs et une subvention d'équilibre.

Budget ASSAINISSEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2017 ont été votées à hauteur de 4 203 120 euros.

Outre les travaux de renouvellement des réseaux qui sont évalués à 1 200 000 euros, les investissements courants de renouvellement des UDEP est chiffré à 400 000 euros. De plus, sont programmées la desserte de la base de loisirs de Motz, l'initiation du projet pour l'UDEP de Portout, la desserte du chef-lieu de Saint-Girod, ...

Budget EAU POTABLE

La compétence ayant été transférée à Grand Lac au 1^{er} janvier 2017, le budget 2017 est un budget consolidé des budgets des 17 communes de l'ancien territoire de la CALB et du budget de l'eau potable de secours. Les crédits 2017 des dépenses réelles votées sont de 2 949 755 euros.

Au 1^{er} janvier 2018, est intégrée la gestion de l'eau potable des communes de Chautagne et d'Albanais.

Budget PORTS

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été votées pour 1 254 410 euros au budget primitif 2017. Au titre de l'investissement 2018, sont inscrits notamment le réaménagement du bassin sud du petit port et les travaux sur le bras mort de la Leysse, ...

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Aix-les-Bains, le 22 novembre 2017

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 44
- Votants : 54
- Pour : 54
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Débat d'orientation budgétaire 2018

Date de transmission de l'acte : 27/11/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 27/11/2017

Numéro de l'acte : d2088 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20171122-d2088-DE

Date de décision : 22/11/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. Budget primitif
7.1.2.1. Débat d'orientations budgétaires